

LA MAKNASSIENNE

S.A., 1^{er} oct. 1925, p. 50 ans.

LA MAKNASSIENNE
S.A. frse au capital de 0,6 MF.
Siège social : Tunis, 5 *bis*, r. d'Italie
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 656)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 2 à 5 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions
MARTINIER (Aymé), 13, av. de Lesseps, Tunis ; pdt ;
MARTIN (Auguste), 22, av. de France, Tunis ; adm. délégué ;
BENOIST (René), 10, av. de Paris, Versailles ;
BAIZEAU (Lucien), 12, rte de l'Ariana, Tunis.

Objet. — Agriculture et tte op. s'y rattachant ds le district de Maknassy.
Capital social. — 0,6 MF en 1.200 act. de 500 fr.
Répartition des bénéf. — Aucune répartition pdt les 15 premières années ; ensuite :
5 % à la rés. légale ; 6 % du montant du capital dt les act. st libérées et non amorties.
Sur le surplus : 15 % aux adm. ; 10 % aux institutions de prévoyance, retenue ou
mutualité en faveur du personnel. Le solde, 75 %, appartiendra aux actionn.
